



COMITE INTERNATIONAL
POUR L'AIDE D'URGENCE
ET LE DEVELOPPEMENT

Rapport de la mission conjointe du Cluster Protection dans la région de Maradi

02 au 06 Mars 2020





COMITE INTERNATIONAL
POUR L'AIDE D'URGENCE
ET LE DEVELOPPEMENT

I. Contexte de la mission

La situation sécuritaire sur la bande frontalière Niger-Nigéria reste toujours préoccupante compte tenu de l'activisme des groupes armés non étatiques et de la criminalité qui persistent. Les groupes armés plus en lien avec le banditisme sévissant sur la partie nigériane de la frontière, font des incursions répétées dans les villages du Niger commettant des exactions sur la population civile. Dès lors, il s'en suit des mouvements de populations liés aux incursions en particulier dans les villages compris sur les bandes sud et sud-ouest des communes de Gabi, Guidan Sori, Guidan Roundji et Tibiri. Suite aux informations issues de certaines évaluations rapides de protection et de flashs sur les mouvements de populations estimant à plus de 3000 personnes déplacées internes (PDI) qui auraient trouvé refuge dans les différentes localités des communes de Guidan Roundji, Guidan Sori, Tibiri, Gabi et Sarki Yamma et du manque d'unanimité des autorités quant à leur présence à Maradi pour une protection et assistance adéquate, une mission conjointe a été organisée par le cluster protection avec des objectifs spécifiques.

II. Composition de la mission

La délégation de la mission a été conduite par la coordinatrice du cluster protection et son Co coordonnateur qui est le Directeur de la législation du Ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes, expressément envoyé par son ministre de tutelle. Les structures suivantes y ont pris part :

- Coordination Cluster protection
- Direction de l'Action Humanitaire et de la gestion des Catastrophes, antenne de Maradi
- UNHCR
- ANTD
- CIAUD

III. Objectif de la mission

L'objectif global de la mission était de faire le point sur le terrain de la situation de protection des PDI. De façon spécifique, il s'est agi de :

- Confirmer la présence des PDI,
- Visiter les villages d'accueil des PDI,
- Rencontrer les autorités pour un plaidoyer en faveur des PDI en fonction des constats du terrain,
- Créer un Groupe de Travail Protection pour les PDI et mobiliser les acteurs,
- Instituer une cartographie des acteurs de protection des PDI dans la région de Maradi,
- Présenter les outils de gestion de l'information du cluster protection aux acteurs du GTP PDI, les former sur les matrices des réalisations protection et identifier des points focaux dans chaque organisation.



COMITE INTERNATIONAL
POUR L'AIDE D'URGENCE
ET LE DEVELOPPEMENT

IV. Déroulement de la mission

A. Echanges avec les autorités

La mission a commencé par une visite au Gouvernorat, aux préfectures de chaque département visité (Madarounfa et Guidan Roumdji) ainsi qu'à la Mairie de la commune urbaine de Guidan Roumdji pour une visite de courtoisie d'une part et présenter les objectifs de la mission d'autre part. La mission a ensuite procédé aux visites de certains villages.

Préfecture de Madarounfa

Après ses mots de bienvenue à la mission, le préfet a rassuré que tout va bien dans son département, car l'état a déployé un nombre important de FDS assurant la sécurité à travers les patrouilles dans toute la zone. En reconnaissant la présence des PDI dans certaines localités de son département le préfet estime que la présence de ces derniers dans les villages hôtes ne se justifie pas aujourd'hui, car toutes les localités de provenances de ces PDI sont sécurisées actuellement. Néanmoins, il a encouragé la mission à se rendre sur le terrain pour constater de visu la réalité.

Préfecture de Guidan Roumdji

La délégation a été accueillie par le préfet du département qui a ensuite été briefé sur les objectifs de la mission par le représentant du Ministère de l'Action Humanitaire et des Catastrophes et de la Coordinatrice du Cluster protection. Des échanges d'information s'en sont suivis au cours desquels le préfet a reconnu et informé l'assistance de l'existence de défis sécuritaires et de déplacements internes de populations dans plusieurs localités du département.

Mairie de Guidan Roumdji

A la mairie de Guidan Roumdji, le Maire a accueilli la mission avec le même enthousiasme que ses prédécesseurs avant de donner un aperçu de la situation sécuritaire et des menaces qui pèsent sur les populations de sa zone. Il a illustré ses propos en donnant l'exemple d'un de ses conseiller qui a fait l'objet d'une tentative d'enlèvement. Il a mentionné que les GANES ont changé de stratégies en déposant les motos à la frontière du Niger pour s'infiltrer par groupe de 4 personnes difficilement identifiables. Ce qui rend la menace constante et pas facilement gérable avec des perspectives de fin mitigées. Il a appelé au soutien des acteurs humanitaires pour soulager les peines des populations en constants déplacements.

B. Les principaux villages d'accueil des PDI visités (cf. Tableau de présence des PDI)

- Axe N°1 du département de Madarounfa avec les villages d'accueil de Garin Wali, Inkourégaou, Mai Guéro et Moullé,
- Axe N°2 du département de Guidan Roumdji avec les villages d'accueil de Sanguérawa, Mallamaye et le Quartier Zango de Guidan Roumdji.

La mission a pris aussi noter l'existence d'autres villages d'accueil à travers le monitoring de protection tels que Kanwa, Kobri, Baradé et Tsouké.



COMITE INTERNATIONAL
POUR L'AIDE D'URGENCE
ET LE DEVELOPPEMENT

C. Restitution de la mission au GTP et mise en place d'un cadre de travail et de suivi des PDI

Conformément à l'un de ses objectifs spécifiques, la mission a été accueillie le Jeudi 5 mars 2020 à la réunion du groupe de travail protection réfugié de Maradi qui a inscrit dans son agenda 2 points spécifiques liés aux PDI. Le premier point a concerné la restitution de la mission et la création du GTP de Maradi pour les personnes déplacées internes tandis que le 2eme point s'est porté sur la formation des acteurs sur l'outil de collecte des données de la réponse, la matrice des indicateurs de protection et enfin la cartographie des acteurs intervenant sur les PDI.

La mission a présenté aux acteurs la situation de protection des PDI rencontrées dans les villages. A l'issue des discussions, il a été convenu de la création d'un groupe de travail protection pour les PDI dont le lead et les modalités de fonctionnement seront discutés au niveau régional en concertation avec toutes les parties prenantes pour une remontée de la décision finale au cluster protection. Certains acteurs ont souhaité que le GTP réfugié soit le même forum de discussion pour les PDI étant donné qu'il y a peu d'acteurs et qui pourraient être les mêmes intervenants pour les deux statuts. Le GTP a été invité à tenir compte de certains éléments dans cette prise de décision :

- Prendre en compte le lead du GTP réfugié chapeauté par la CNE qui pourrait être différent du lead GTP PDI. La mission recommande compte tenu de la réalité du terrain que le lead soit assuré par le MAHGC et le sous-groupe protection de l'enfance et VBG par la DRPFE ;
- Les rencontres abordant les deux thématiques à la fois pourraient s'avérer très longues et moins productives concernant la thématique qui sera abordée en dernier ;
- La périodicité des rencontres pourrait être discutée au cas où 2 groupes séparés seraient retenus.

Concernant la formation sur la matrice des réalisations de protection, des propositions de modifications ont été faites par les participants sur le filtrage des communes et départements en fonction des régions et les indicateurs et activités en fonction des objectifs. Il a été aussi proposé de remplacer le libellé « partenaire d'exécution » par « Bailleurs de fonds ». Enfin, il a été convenu que les membres des organisations présentes identifient des points focaux pour le rapportage en concertation avec leurs structures.

Sur l'institution d'une cartographie des acteurs de protection des PDI dans la région, certaines structures se sont déjà prononcées pour élargir leurs interventions aux PDI :

- COOPI : sur la protection de l'enfant, les EAE, les enfants non accompagnés et séparés, les enfants associés aux groupes armés, appui psychosocial et VBG à Guidan Roumdji ;
- ADKOUL : protection des enfants, prise en charge des ENA/ES et autres enfants à risque, comité de protection de l'enfant et cohésion sociale, à Tibiri, Guidan Roumdji et Madarounfa ;
- DRC : RRM avec des ERP et en perspective VBG et cohésion sociale à confirmer,
- HI : pour les personnes handicapées à Guidan Roumdji, Tibiri, Chadakori et Guidan Sori ;
- CIAUD et ANTD : monitoring de protection.

Des discussions, il est ressorti que d'autres acteurs tels que Save the Children, DRPE, DR population, Protection civile ont en principe des activités relatives aux PDI mais ils seront contactés sur place pour plus de précision sur leurs interventions et le cluster protection en sera informé.

La liste de diffusion du GTP sera actualisée et les acteurs pourront recevoir les documents pertinents.



COMITE INTERNATIONAL
POUR L'AIDE D'URGENCE
ET LE DEVELOPPEMENT

D. Réunion de restitution et de synthèse de la mission avec les autorités régionales

Après la rencontre avec le GTP, la mission s'est rendue au Gouvernorat de la région de Maradi où elle a rencontré le SGA du Gouverneur pour une restitution.

Le SGA a pris bonne note des conclusions et recommandations de la mission et a voulu en savoir plus sur le mandat du HCR relatif aux PDI. Après clarification par le HCR et la coordonnatrice du cluster protection sur les rôles et fonctionnement des clusters, il a été souligné que les PDI relèvent en premier lieu de la responsabilité du gouvernement qui peut faire appel aux humanitaires en appui. Le Co coordonnateur, Directeur de la législation du MAHGC n'a pas manqué de relever les dispositions de la loi nationale du Niger sur les PDI qui souligne les responsabilités du gouvernement. Une attention particulière a été faite sur la possible existence de déplacement de populations pour des opérations militaires qui devraient respecter les normes en matière de déplacement interne.

Le SGA qui a reconnu la présence des PDI s'est dit satisfait des conclusions de la mission en promettant l'action du gouvernement dans les meilleurs délais.

Il convient de noter que, si au début de la crise il a été admis que la question des PDI était difficilement acceptée, une certaine évolution dans les discours ou propos de certaines autorités est en train d'être observée.

V. Constats de la mission

A. Présence de Personnes Déplacées Internes (PDI)

Ces PDI pourraient aussi exister dans d'autres zones à part les villages visités

Tableau de présence des PDI

Villages d'accueil	Villages d'origine	Ménages	Personnes
Garin Wali	Chirgué (vide), Hiyawa, Rourouka, Douhoun Bara, Kabobi, Goumouta, Dan Ali, Karamné, Garantchi Naré, Kalagué, Garin Dadé, Tourba, Krin Dawa, Garantchi Barebari, Zongo Abara, Zango Mai Rago, Zango Moussa	119	1012
Inkouregaou	Chirgué, Roukouka Wailaré, Hiyawa, Rourouka	143	450
Mai Guéro	Chirgué, Mai Dokotchi, Laba, Barebari, Toulloua, Goumouta, Maraka, Kamalmaso, Baban Rafi	23	137
Moullé	Tsoulla, Gobirawa, Baban Rafi, Garin Ali, Namadjé, Zangon Wondara (Vide), Gourgoussaou	76	888
Sanguerawa	Koura Kaji et Dimoua (vide), Koura kadji, Dimoua, Ayida Kiliou, Zongon Mahamane, Zongon Ba Houchi	277	1266
Mallamaye	Dimoua, Koura Kaji, Tsoulla,	96	676
Guidan roundji	Garantchi Nari, Rourouka Kada, Dan Toudou	8	22
Villages non visités			
Kanwa	Koura Kaji	35	250



COMITE INTERNATIONAL
POUR L'AIDE D'URGENCE
ET LE DEVELOPPEMENT

Kobri	Rouga Maidabo	23	146
Baradé	Garin Labou, Rouga Dan Aliya, Bassira, Katogué, Mai Tsoungoulouma	30	300
Tsouké	Katogué	3	30
Total		833	5177

NB : Cette liste est non exhaustive car monitoring en cours.

B. Motifs des déplacements

Deux motifs sont à l'origine des déplacements selon les communautés :

- L'insécurité ayant occasionné les incidents suivant sur les populations civiles : Vols et pillages de biens, assassinats, enlèvements, viols, agression physiques et sexuelles, tortures etc.

Si pour certains déplacés internes, les motifs du déplacement ont été causés par des incidents dans leur village d'origine, pour d'autres, les déplacements ont été causés par prévention suite aux attaques des villages voisins frontaliers au Niger ou au Nigéria. Les populations pensent que les auteurs des attaques sont plutôt des bandits armés.

- En plus des motifs d'insécurité, certaines populations se seraient déplacées sur instructions des FDS pour cause d'opérations militaires. En effet, les FDS auraient demandé aux populations civiles habitants les hameaux de l'extrême sud, du sud-est et du sud-ouest : Kouroussa, Chirgué, Rourouka, Zongo Gajalé, Garin Dari, Tourba, Touloua et Maidokoki de quitter leurs lieux d'habitation pour regagner les gros villages administratifs auxquels ils sont rattachés sans mesures d'accompagnement. L'on constate que certains hameaux gardent les mêmes noms que les villages auxquels ils sont rattachés. Ceci si avéré serait en contradiction des principes, loi et conventions internationales relatives au déplacement interne.

C. Problématiques de protection

La mission a aussi constaté des problématiques liés à ces mouvements de populations telles que :

- L'existence de zones mixtes abritant à la fois des PDI et des réfugiés dont certains attendent la relocalisation. La définition d'un cadre concerté de gestion/prise en charge est nécessaire ;
- Les risques de nouveaux déplacements de populations car certains des villages d'accueil ne sont pas totalement sécurisés et pourraient se retrouver enclavés par des rivières (par exemple la rivière du Goulbi Maradi constitue un obstacle en cas de crues pour les populations de Sanguérawa pour fuir vers le Nord puisque déjà bloquée vers le Sud par la frontière avec le Nigéria) ;
- La volonté des populations de rester dans certains villages abritant un grand nombre de populations pour se défendre elles même contre les attaques car elles estiment que leur nombre les rend plus forts ;
- La protection des enfants : de manière générale, il ressort que les enfants des ménages PDI qui se comptent par centaines ne vont pas à l'école dans les villages d'accueil, sauf ceux du



COMITE INTERNATIONAL
POUR L'AIDE D'URGENCE
ET LE DEVELOPPEMENT

village de Mai Guero où tous les enseignants se sont déplacés et ont recréé leurs anciennes classes. Ils sont inoccupés, certains peu vêtus, et exposés à des risques de protection. Certains enfants semblent traumatisés par la situation ;

- La coexistence pacifique : De façon générale il n'y a aucun problème entre les communautés, néanmoins il a été relevé une certaine stigmatisation relativement à l'incrimination de certaines ethnies comme faisant partie ou d'être de connivence avec les GANES ;
- Les SGBV : Les personnes déplacées internes et les populations hôtes comptent des cas de viols perpétrés par les GANE et les risques d'abus restent encore très grands vu les conditions de vie très vulnérables des communautés. Les femmes ont expliqué des expériences de VBG très traumatisantes qu'elles ont vécu. Un fait marquant qu'elles ont relevé est que les bandits lorsqu'ils ne trouvent pas sur place les hommes s'en prennent aux femmes qui sont enlevées et agressées physiquement et sexuellement. Elles ont aussi relevé le fait que les hommes qui sont les premiers visés par les attaques fuient et les femmes laissées avec les enfants sont ralenties dans leur fuite et subissent des violences ;
- Les PBS : Les PDI comptent de nombreux PBS, notamment des femmes enceintes, des enfants, des personnes âgées, les personnes handicapées mentales et/ou physiques, des malades, des femmes veuves et des orphelins dont les chefs de ménages ont été assassinés par les groupes armés non étatiques ;
- Un peur/psychose présageant un traumatisme observé de façon générale surtout chez les femmes et les enfants.

D. Préoccupations des communautés (PDI et Populations hôtes)

Les préoccupations premières des communautés sont le besoin crucial de sécurisation des localités face à la levée des attaques des GANE marquée par la persistance des enlèvements contre rançon, le pillage de biens et de bétails, les agressions physiques et sexuelles, les sévices corporels, les menaces au téléphone soit pour ramener le bétail ou l'organisation des cotisations qui rendent encore plus vulnérables les populations déplacées ainsi que les communautés qui les accueillent.

Les communautés sont aussi préoccupées par :

- Persistance de l'insécurité avec la présence quasi permanente des GANE sur la bande frontalière
- Fatigue des populations d'accueil qui n'arrivent plus à prendre en charge les PDI
- Promiscuité car tous les PDI vivent en famille d'accueil,
- Demande d'un site d'accueil pour les PDI,
- Absence d'assistance et besoins en abris, BNA, vêtements et kit de dignité, Vivres, protection (à part 53 abris donnés par un partenaire).
- Scolarisation des enfants.

VI. Résultats

En conclusion la mission a atteint les résultats suivants les objectifs initiaux en fonction desquels certaines recommandations découlent.



COMITE INTERNATIONAL
POUR L'AIDE D'URGENCE
ET LE DEVELOPPEMENT

Confirmer la présence des PDI	Effectué et nombre de PDI rencontrés allant au-delà des prévisions : 833 ménages de 5177 PDI. Collecte à poursuivre.
Visiter les villages d'accueil des PDI	Effectué
Rencontrer les autorités pour un plaidoyer en faveur des PDI en fonction des constats du terrain	Effectué et à poursuivre
Créer un Groupe de Travail Protection pour les PDI et mobiliser les acteurs	Effectué, GTP créé et mobilisation des acteurs à poursuivre
Instituer une cartographie des acteurs de protection des PDI dans la région de Maradi	Effectué et à poursuivre
Présenter les outils de gestion de l'information aux acteurs du GTP PDI, les former sur les matrices des réalisations protection et identifier des points focaux dans chaque organisation	Effectué, attente de la confirmation des points focaux.

VII. Recommandations

Recommandations	Cible	Responsables
Plaidoyer pour une sécurisation des zones pour répondre aux aspirations de la population déplacée qui sont le retour vers zones d'origine avant la saison des pluies	Gouvernement/FDI/CIMCOORD	EHP/ICC/Cluster protection
Plaidoyer auprès des autorités pour une meilleure prise en charge des IDP dans la région de Maradi	Gouvernement	EHP/Cluster protection
Tenue d'un atelier d'échange et de vulgarisation de la loi sur les PDI	Gouvernorat/Préfecture/Mairie/FDS	MAHGC/Cluster protection
Plaidoyer pour le respect de la loi, principes et conventions relatives aux PDI pour la prévention de déplacements arbitraires des populations et leur protection en cas d'opérations militaires	FDS/Gouvernement	EHP/Cluster protection
Suivi particulier du phénomène d'autodéfense	Populations	Autorités/MAHGC
Identification et enregistrement des PDI pour disposer des données fiables pour une réponse adéquate à leur situation	PDI	Monitoring de protection/comité de collecte des données et gestion de l'information sur les PDI



COMITE INTERNATIONAL
POUR L'AIDE D'URGENCE
ET LE DEVELOPPEMENT

Evaluation des besoins multisectoriels et de protection	Population affectée	RRM/ Monitoring de protection
Plaidoyer pour une couverture de la réponse avec la mobilisation des acteurs	EHP/ICC/acteurs de protection	Cluster protection/ICC
Discussion et clarification du mode de mise en œuvre des interventions dans les mixtes (PDI et réfugiés)	UNHCR/RRM	EHP/ICC
L'identification des sites pour héberger les PDI	Gouvernement	EHP/Cluster protection
Intensification de la sensibilisation pour une meilleur coexistence pacifique	PDI/population hôte	Autorités/Acteurs de protection
Nécessité d'assister la communauté d'accueil rendue vulnérable à cause de l'appui aux déplacés accueillis	Gouvernement/ICC	Autorités/ICC/Cluster protection
Multiplier les cliniques mobiles avec une prise en compte des PDI	Cluster santé	ICC/Cluster protection
Trouver une solution urgente pour la scolarisation des enfants	Cluster Education	ICC/Cluster protection

Remerciements

La logistique de la mission a été organisée par le HCR et CIAUD Maradi. L'implication active et remarquable de la Direction du MAHGC de Maradi ainsi que des acteurs de monitoring (CIAUD et ANTD) sur place est à saluer.